

NOTICE DE RENSEIGNEMENT

DE

L'EXAMEN PROFESSIONNEL

pour l'accès au grade de

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

d'administration centrale du ministère de la justice

2009

En application l'article 11, titre II du décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de catégorie B, **peuvent prendre part à cet examen :**

- **les secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale ;**
- **les secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale ayant atteint le 7e échelon de leur grade au plus tard le 31 décembre 2009.**

Les épreuves de l'examen comportent :

- 1.** Une épreuve écrite d'admissibilité consistant en la rédaction d'une note ou d'un rapport à l'aide des éléments d'un dossier à caractère administratif (durée : trois heures) ;
- 2.** Une épreuve orale d'admission consistant en une conversation avec le jury ayant pour point de départ un exposé de cinq minutes sur les fonctions et l'expérience professionnelle du candidat, suivi d'une discussion portant sur l'organisation de l'Etat et plus particulièrement sur l'organisation et les missions du ministère de la justice, administration centrale, juridictions et services déconcentrés (durée : de quinze à vingt minutes).

La nature des épreuves et les conditions d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale du ministère de la justice sont fixées par l'arrêté du 12 février 1998, publié au journal officiel du 5 mars 1998.

La clôture des inscriptions est fixée au 23 octobre 2008, délai de rigueur.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 6 novembre 2008 à PARIS et à NANTES.

L'épreuve orale d'admission se déroulera uniquement à Paris à partir du 1^{er} décembre 2008.

Les inscriptions s'effectuent par voie télématique sur le site intranet de la direction de l'administration générale et de l'équipement.

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site intranet de la direction de l'administration générale et de l'équipement est fixée au 23 octobre 2008, à minuit, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par téléprocédure, les candidats conservent la possibilité de s'inscrire par dépôt du dossier imprimé établi à cette fin et disponible auprès du bureau des ressources transversales du service synthèse, stratégie et performance jusqu'au 23 octobre 2008 (site Michelet, bureau S240).